

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Edition : Juin 2011

<p>1. IDENTIFICATION</p> <p>1.1 NOM COMMERCIAL</p> <p>1.2 UTILISATION</p>	<p style="text-align: center;">ACRYLIQUE BRILLANTE</p> <p>Arts plastiques</p>
<p>2. IDENTIFICATION DES DANGERS</p>	<p>Non considéré comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon la législation en vigueur.</p>
<p>3. COMPOSITION</p>	<p>Tous les ingrédients dangereux sont au-dessous de la limite de classification.</p>
<p>4. PREMIER SECOURS</p>	<p>* Inhalation : Aucune recommandation.</p> <p>* Ingestion : Ne jamais faire vomir ou boire une personne inconsciente. Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.</p> <p>* Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau courante pendant 15 minutes en tenant la paupière ouverte. Consulter un médecin si un trouble subsiste.</p> <p>* Contact avec la peau : Consulter un médecin si l'irritation persiste après lavage.</p>
<p>5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</p>	<p>* Ininflammable. * Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.</p>
<p>6. MESURES DE PREVENTION</p>	<p>Aucune disposition particulière.</p>
<p>7. MANIPULATION ET STOCKAGE</p> <p>7.1 MANIPULATION</p> <p>7.2 STOCKAGE</p>	<p>Fas de précautions spécifiques d'utilisation.</p> <p>Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.</p>
<p>8. PROTECTION INDIVIDUELLE</p>	<p>En cas d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.</p>

9.	PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	* Etat physique : liquide. * Couleur : variable. * Odeur : neutre.
10.	STABILITE ET REACTIVITE	Ne pas exposer à des températures excessives pendant de longues périodes.
11.	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	Pas d'indication montrant des nuisances pour la santé pourvu que les mesures de prévention et de sécurité soient respectées.
12.	INFORMATIONS ECOLOGIQUES	Non reconnu dangereux pour l'environnement.
13.	CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION	Eliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux.
14.	CONSIDERATION RELATIVE AU TRANSPORT	Pas de dispositions particulières, produit non dangereux au sens de la réglementation pour les transports terrestre et aérien.
15.	INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	Non classé.